



SALADIN Marine

HENAUPT Laura

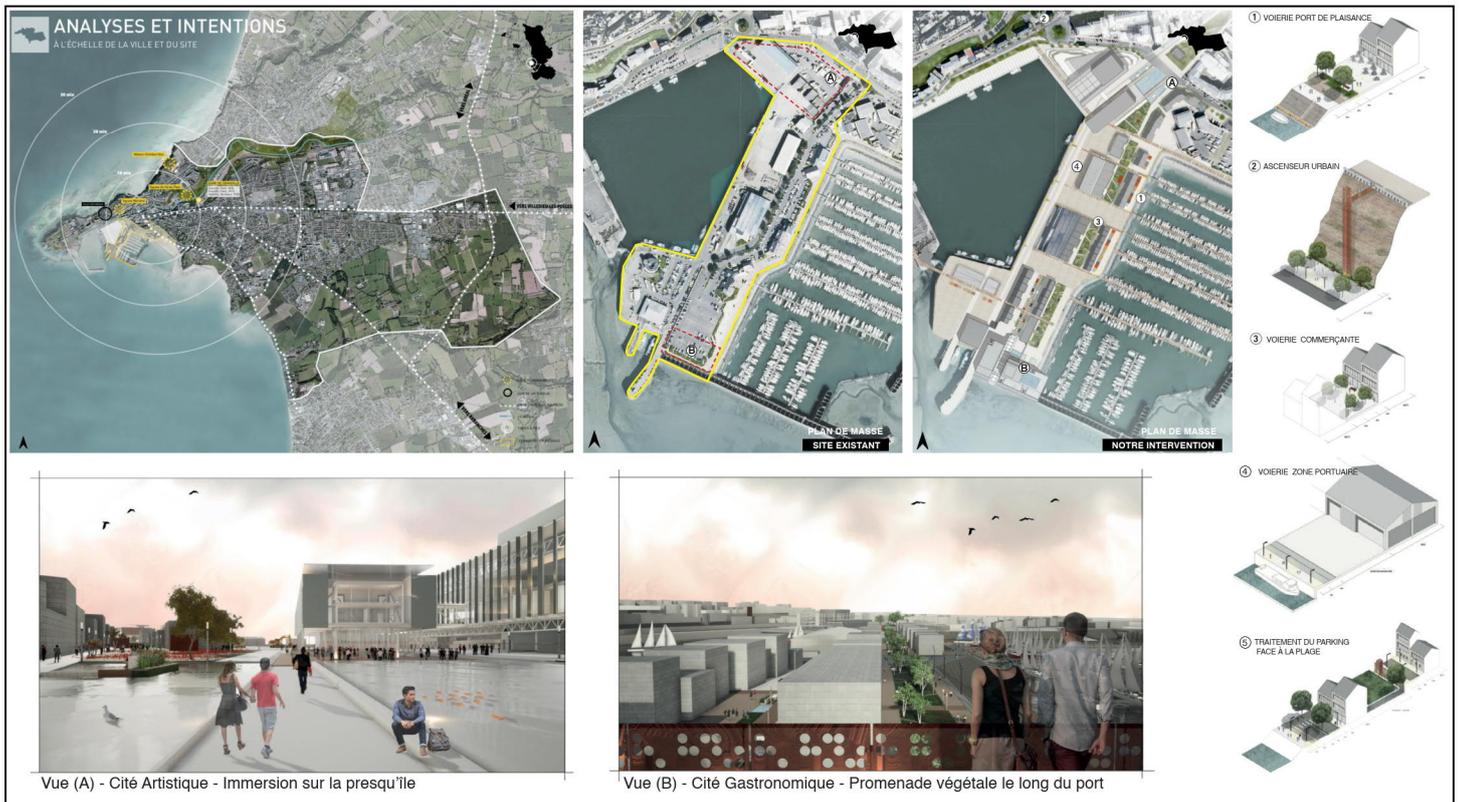
Directeur d'études :
Mr Jean-Luc Chassais

La ville de Granville se situe en Normandie sur les rives de l'océan Atlantique. Elle possède une **place stratégique** dans le département et plus largement du point de vue **international** puisqu'en lien direct avec les îles anglo-normandes Jersey et Guernesey, grâce à un embarcadère actif. Néanmoins, son développement s'est effectué vers **l'intérieur**, la renfermant peu à peu vers son centre-ville, **délaissant** ainsi son côté maritime. La façade maritime est donc totalement **abandonnée** avec une architecture sans lien alimentant la **fracture** entre la ville et la mer. De plus, le centre-ville est complètement saturé par les voitures, les places publiques sont toutes transformées en parking, relayant le piéton au **second plan**. Ceci s'explique par les **forts reliefs** de la ville. Plusieurs dizaines de mètres séparent les différents quartiers, obligeant les citoyens à utiliser leur voiture pour de courts déplacements. Enfin, la seule vallée végétale de la ville **s'appauvrit** dès les frontières de la ville pour disparaître en son centre au profit de places minérales.

Ainsi, dans quelle mesure la **requalification** du centre-ville et du port permet-elle de rendre à Granville son statut de cité **balnéaire** tout en restant une ville du **quotidien**?

Afin de répondre à la problématique d'accessibilité de la ville, nous avons créé des **ascenseurs urbains** (2) permettant de relier les différents quartiers et ainsi **limiter** l'utilisation de la voiture. Les places publiques ont été rendues aux **piétons** et les parkings ont été **végétalisés** (5). Nous avons pris l'initiative de supprimer un îlot de logements insalubres afin d'**ouvrir le centre-ville** vers le port et plus largement vers l'horizon. De ce fait, nous avons recréé une **interface terre/mer** en continuant le bâti typique granvillais sur toute la façade maritime et en le prolongeant sur la presqu'île du port. Ce dernier est partitionné en **deux entités** (le port de **plaisance** et le port de **pêche**) étroitement liées par des chemins piétonniers ainsi que des places créant des respirations. L'activité portuaire a été conservée et est orientée vers le port de pêche (4). Des petits bâtiments de deux étages maximums accueillent en rez-de-chaussée des commerces (restaurants, artisanat local...) et des logements dans les étages donnent sur le port de plaisance (1). La création de commerces (3) sur cette presqu'île nous permet de **désengorger** le centre-ville en attirant les flux des piétons ainsi que le flux des touristes provenant de la gare ferroviaire vers le port. A la suite de cette **revalorisation urbaine**, deux programmes complémentaires sont créés à chaque bout de presqu'île afin de **cadrer** l'extension du port. Une **Cité Artistique** (A) et une **Cité Gastronomique** (B) d'échelle régionale permettent ainsi à Granville de **vivre toute l'année** et de ne pas dépendre des périodes touristiques.

Granville ENTRE TERRE ET MER, Granville, 50



Qualité architecturale

- Dans un premier temps, l'objectif a été de redonner une identité à la ville de Granville en réutilisant les codes architecturaux typiques granvillais.
- L'ouverture vers l'horizon apporte de la respiration au centre-ville.
- La création de deux programmes à l'architecture moderne respectant l'échelle de la ville et du contexte alentour.

Qualité de la vie sociale

- La création de places ponctuelles et d'espaces végétalisés dans la ville permet de donner davantage de respiration pour les habitants locaux et les touristes.
- La suppression de véhicule dans le centre-ville offre un meilleur cadre de vie aux piétons, leur permettant ainsi de trouver leur place.
- Le projet urbain favorise la création de restaurants et de commerces créant au nouveau dynamisme à la ville.
- L'aménagement du port ainsi que ces deux pôles architecturaux permettent les rencontres et les échanges.

Respect de l'environnement

- Le projet utilise de la pierre granvillaise afin de reconstruire l'interface terre-mer de la ville.
- Des pistes cyclables sont aménagés et des parkings végétalisés ont été positionnés à des points stratégiques dans la ville dans le but de limiter l'impact du véhicule.
- La vallée du Boscq anciennement appauvrie, est prolongée, renforcée et s'étend vers le port afin de redonner et d'accentuer le caractère paysager de la ville de Granville.